



HAL
open science

Licence professionnelle Tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne. 2016, Université Blaise Pascal - UBP. hceres-02039214

HAL Id: hceres-02039214

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039214>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne

- Université Blaise Pascal - UBP

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Établissement déposant : Université Blaise Pascal - UBP

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Cette licence professionnelle (LP) *Tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne* est annoncée en phase de fermeture par les responsables. Elle proposait à Clermont-Ferrand une spécialisation pour concevoir, organiser et développer des produits et services dans le domaine des loisirs sportifs, récréatifs et touristiques en moyenne montagne.

Les contenus proposés permettaient de donner aux étudiants les contenus nécessaires à la compréhension des enjeux économiques et réglementaires pour mettre en œuvre des activités de pleine nature en moyenne montagne.

Le cursus s'organise sur deux semestres avec un volume des enseignements de 450 heures (hors stage et projet tuteuré).

La formation comporte neuf unités d'enseignement (UE) dont la validation permet d'obtenir la licence. Celle-ci est composée de :

- Séminaires de 15h de cours magistraux (CM) + 15h de travaux dirigés (TD) + 24h de travaux pratiques (TP).
- Approche pluridisciplinaire du tourisme et des loisirs sportifs de 24h CM + 24 h TD.
- Environnement comptable de 24h CM + 24h TD.
- Mise en marché de l'activité touristique et sportive : 36h CM + 48h TD.
- Expression et communication de 12h CM+ 54 h TD (dont 30 h TD d'anglais).
- Approche territoriale des loisirs sportifs touristiques de 18h CM + 36h TD.
- Gestion financière et humaine de 24h CM + 24h TD.
- Projet tuteuré de 6h CM + 6h TD + 48h TP.
- Stage (12 à 16 semaines) de 12 h TD+ 24 h TP.

Synthèse de l'évaluation

Alors que son ouverture est relativement récente, septembre 2008, cette licence professionnelle *Tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne* ne semble pas avoir trouvé sa place dans l'offre de formation locale et ne correspond plus aux attentes et/ou besoins estimés puisque sa suspension est annoncée pour la rentrée 2015.

Il est envisagé de transformer cette formation en licence professionnelle *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives (AGOAPS)* « plus à même de répondre (en termes d'encadrement des APPN - [activités physiques de pleine nature]) aux attentes des professionnels du secteur ».

Le dossier proposé souffre d'un manque d'information et certains documents présentent des données contradictoires (nombres de crédits européens (ECTS), volumes horaires etc.) qui ne permettent ni de donner un avis argumenté sur l'intérêt de la formation, ni sur les raisons de sa transformation.

L'absence d'éléments stratégiques qui ont favorisé la création d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) AGOAPS qui pourrait apparaître comme une nouvelle voie singulière, mériterait d'être explicités ; tout comme les éléments ayant entraîné la modification de l'offre de formation limite la pertinence de l'évaluation.

Point fort :

- Licence professionnelle avec un très bon taux de réussite.

Points faibles :

- Formation qui apparaît en « parallèle » de l’offre de formation de l’unité de formation et de recherche (UFR) STAPS par un recrutement extérieur très important.
- Pas d’étudiants en formation continue (FC), ni inscrits par le biais de la validation des acquis de l’expérience (VAE).
- Enquêtes d’insertion incomplètes.

Recommandations :

Cette formation devant être transformée sans que des documents nous éclairent sur les raisons qui ont amené à cette décision, toute recommandation devient délicate.

Il serait néanmoins nécessaire d’avoir un effectif venant de deuxième année de licence (L2) STAPS plus important pour la nouvelle formation, de type licence professionnelle, afin de proposer une véritable voie de diversification. La spécificité des connaissances acquises en première année de licence (L1) et L2 STAPS pourrait alors être réinvestie dans la nouvelle licence professionnelle.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Cette licence professionnelle permet une spécialisation dans le domaine des loisirs sportifs, récréatifs et touristiques en moyenne montagne. Les enseignements sont différenciés et participent à une offre de formation cohérente au regard des objectifs.</p> <p>Les contenus proposés permettent de donner aux étudiants les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux et du cadre réglementaire pour concevoir, développer des produits et services touristiques en lien avec les activités de pleine nature en moyenne montagne.</p> <p>S’adressant à des personnes en formation initiale (FI), en reprise d’études et provenant de cursus initiaux divers, les enseignements dispensés proposent dans un cursus de 450 heures la validation de neuf UE spécifiques pour 60 ECTS dont un stage long compris entre 12 et 16 semaines.</p> <p>Il y a concordance entre cette licence professionnelle et la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sur laquelle elle s’appuie (ces fiches étant établies au niveau national).</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette LP se positionne comme une des formations sur cette thématique en France (Dijon, Limoges-Brive). Elle se différencie de ses concurrentes en abordant plus spécifiquement la moyenne montagne. La proximité de l’offre Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Chambéry) sur des thématiques parfois proches est un élément de contexte à ne pas négliger.</p> <p>Cette formation s’inscrit dans un environnement historiquement riche en professionnels mais qui évolue dans un milieu relativement peu structuré, comme la majorité de l’activité touristique française. Cela peut expliquer les difficultés de conventionnement avec un milieu professionnel très morcelé.</p> <p>L’ouverture d’un DEUST AGOAPS à la rentrée 2015 « complète » une formation qui est suspendue depuis la rentrée 2015. Les raisons de la non-ouverture ne sont pas précisées.</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe est pluridisciplinaire et se compose d'universitaires (deux maîtres de conférences des universités (MCU)), d'enseignants du second degré (quatre dont une enseignante de langue), d'un demi professeur associé (PAST) dont le renouvellement reste en suspend et de 13 professionnels. Le profil des intervenants permet d'avoir une véritable complémentarité pour la formation.</p> <p>La ventilation des enseignements entre les différents types d'intervenants permet d'avoir une répartition cohérente entre apports théoriques et approches professionnelles. De plus, un certain nombre des intervenants, y compris parmi les enseignants statutaires ont eu un parcours professionnel dans des structures proposant des activités de pleine nature. Cela donne à cette équipe les moyens de présenter des contenus de formations en adéquation avec le monde professionnel.</p> <p>30 à 50 % des enseignements sont assurés par des professionnels.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le faible effectif de cette année d'étude est limité à 20 étudiants, mais généralement 15/16 sont retenus. Cela favorise la dynamique de formation et l'insertion professionnelle au regard des possibilités du marché. Cependant le fait de ne pas retenir la totalité de l'effectif possible interroge sur la qualité des candidatures.</p> <p>Les étudiants sont majoritairement issus de formations hors STAPS (par exemple de brevets de techniciens supérieur (BTS) <i>Tourisme</i>) et sont plutôt en formation initiale.</p> <p>Cette formation n'apparaît pas comme un cursus diversifiant les parcours possibles à partir de la licence <i>STAPS</i> «générale» puisque très peu d'étudiants en sont originaires.</p> <p>Les résultats sont proches de 100 % chaque année depuis 2011 et l'on remarque un taux important de poursuites d'études, supérieur aux 20 % communément admis comme le maximum raisonnable.</p> <p>Cela correspond à une tendance observable lorsque les étudiants choisissent des filières professionnelles sélectives pour construire un parcours de formation ou un moyen pour certains de contourner les premières années (L1-L2) <i>STAPS</i> à fort effectifs.</p> <p>La part des étudiants en formation continue reste faible pour un diplôme professionnel.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Les laboratoires d'appuis de certains enseignants-chercheurs (hors UFR) étant centrés sur les thématiques abordées dans cette formation, le lien avec des approches théoriques doivent structurer la démarche réflexive en lien avec les problématiques des milieux professionnels, mais le dossier est très imprécis sur la question.</p> <p>Le dossier relève le peu d'adossement à la recherche, mais cela correspond au fait que c'est une licence professionnelle.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les liens avec le secteur professionnel des loisirs sportifs sont présentés comme très forts bien que celui-ci soit particulièrement difficile à circonscrire tellement ce secteur reste peu structuré. Les très petites entreprises (TPE) étant les structures principales dans le tourisme sportif, le morcellement du marché tend à construire des relations avec des individus plus qu'avec des instances représentatives.</p> <p>L'ensemble des UE est construit autour de la professionnalisation. Les 450 heures sont centrées sur des compétences professionnelles et renforcées par un volume de stage important laissant à l'étudiant la possibilité d'aller jusqu'à 16 semaines en immersion professionnelle.</p> <p>Cependant un certain nombre de pièces manquent pour pouvoir apprécier la dynamique de la professionnalisation dans ce diplôme, au-delà des contenus d'UE.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>La place du stage semble primordiale puisque son poids en ECTS représente un tiers de l'année avec 20 ECTS (même si dans le tableau récapitulatif seulement six ECTS apparaissent).</p> <p>Les informations concernant l'organisation et l'évaluation du stage comme du projet tuteuré sont peu précises et parfois contradictoires et ne permettent pas d'émettre un avis.</p> <p>On peut néanmoins s'interroger sur la règle de non compensation entre UE décrite dans le dossier au regard des textes officiels.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'aspect international ne semble pas une priorité et n'est pas développé dans le dossier.</p> <p>Peu d'élément dans le dossier sauf à considérer que la présence d'étudiants étrangers dans le diplôme ferait le lien avec l'international et par le biais de l'enseignement d'une langue dans l'UE 55 : Anglais « touristique et commercial ».</p> <p>Par contre, la fiche RNCP recommande l'enseignement de deux langues dans la formation « pratique de deux langues étrangères », ce qui n'est pas le cas ici.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le dossier ne présente pas les modalités de recrutement des étudiants. Seules les formations de provenance sont évoquées en pourcentage.</p> <p>Afin de palier à l'hétérogénéité des connaissances des étudiants, une UE de remise à niveau est proposée en début d'année universitaire. Mais cette UE de remise à niveau n'apparaît pas dans le tableau récapitulatif des enseignements.</p> <p>Le groupe réduit d'étudiants favorise la détection des difficultés et permet les régulations.</p> <p>Le faible nombre d'étudiants issus de L2 <i>STAPS</i> renforce le positionnement marginal de cette licence.</p> <p>Peu d'étudiant en formation continue ni par le biais de la validation des acquis d'expérience.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Une étude de cas « blanche » est réalisée en fin de premier semestre. Elle est destinée à tester les connaissances des étudiants et permet à chacun de se positionner et de s'évaluer au regard des attentes de l'équipe enseignante. A part l'évocation de l'étude de cas « blanche », il n'apparaît pas de modalité particulière à cette licence professionnelle.</p> <p>Pas de disposition particulière au-delà des procédures mises en place par l'Université Blaise Pascal pour les étudiants ayant des contraintes particulières.</p> <p>L'espace numérique de travail (ENT) est un outil régulièrement utilisé.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Il n'y a pas de différence avec la règle commune en cours à l'Université Blaise Pascal, les modalités d'évaluations sont déterminées par le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU), devenu commission formation et vie universitaire (CFVU).</p> <p>Elles reprennent les règles communes pour les contrôles continus et les contrôles terminaux.</p> <p>La particularité réside dans l'organisation et la durée de l'étude de cas en fin du premier semestre qui est importante, entre 8 et 10 heures.</p> <p>Pas de précision sur les attendus du rapport ou mémoire de stage.</p> <p>L'organisation et le fonctionnement des jurys ne sont pas précisés.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>L'étudiant doit être un professionnel opérationnel à la fin de sa formation. Même si certains choisissent de poursuivre en master, la finalité est d'être capable après cette année de construire une offre de produits ou services touristiques/sportifs en fonction des clientèles sur un territoire donné.</p> <p>Les compétences attendues doivent permettre d'utiliser les connaissances juridiques, administratives et de communication dans un environnement récréatif. Elles sont présentées pour chaque UE.</p> <p>Pas de dispositif de particulier pour le suivi des compétences.</p>

<p>Suivi des diplômés</p>	<p>L'UFR STAPS a mis en place son propre questionnaire de suivi de ses diplômés à neuf et 21 mois, avec possibilité de le remplir en ligne.</p> <p>Une grande majorité d'anciens étudiants répondent à l'enquête.</p> <p>Après neuf mois, plus de 50 % sont en activités professionnelles alors que 25 à 28 % sont en poursuites d'études.</p> <p>Si neuf mois après la fin de leur formation, 21 % sont encore à la recherche d'un emploi, 12 % le sont toujours après 21 mois, sans que l'on connaisse le temps réel d'activités pendant cette période.</p> <p>Le faible nombre d'étudiants favorise le retour d'informations et le suivi des groupes d'étudiants. Mais il n'y a pas d'éléments qualitatifs des secteurs investis, ni concernant le type de contrats obtenus.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement composé de 11 membres (cinq enseignants et six professionnels) permet de faire le bilan annuel, chaque année en juin et d'évoquer les ajustements à faire pour les années suivantes. Il se réunit une fois par an et fait le lien entre les enseignants, les intervenants professionnels et les étudiants.</p> <p>Le dossier ne révèle pas si c'est le conseil de perfectionnement qui a statué sur l'évolution de la formation et sa suspension en septembre 2015.</p> <p>Pas d'éléments concernant les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et le processus d'autoévaluation.</p> <p>Il ressort du dossier qu'une réflexion est engagée pour réorganiser l'offre de formation sans présenter les raisons de cette transformation.</p> <p>L'objectif semble de reconstruire une licence professionnelle <i>AGOAPS</i> sports de nature.</p>

Observations de l'établissement



34 avenue Carnot
63000 Clermont-Ferrand cedex 1

UFR STAPS

Intitulé de la mention du diplôme : LP Tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne

Nous avons bien pris connaissance de l'évaluation délivrée par les experts du HCERES et nous n'avons pas d'observation à formuler.

Nous souhaitons remercier les experts pour leur travail d'analyse et de synthèse.

Clermont-Ferrand, le 13 mai 2016
Le Président de l'Université Blaise Pascal,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mathias BERNARD'.

Mathias BERNARD

